



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 5 février 2008, le règlement suivant :

RCA08-14001 : Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de parcs.

Le Ministère des affaires municipales et des régions a approuvé le règlement RCA08-14001 en date du 10 avril 2008.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement aux Bureaux Accès Montréal situés au 7511, rue François-Perrault et au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures régulières de bureau.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Montréal, le 19 avril 2008

La secrétaire d'arrondissement,
M^e Danielle Lamarre Trignac